

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

La réservation d'une chambre implique l'acceptation des Conditions Générales énoncées ci-après dans leur globalité.

Article 1 : Accueil

Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement leur l'accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 : Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un virement bancaire correspondant au montant de son séjour. Le virement doit être réalisé avant son arrivée. Le virement fait office de contrat définitif. Une facture sera éditée soit a la demande du client , soit a la fin du séjour.

Article 3 : Durée

La durée du contrat est indiquée sur la facture transmise au locataire. Les prestations contractuelles seront réalisé entre ces dates et sont donc à durée déterminée. Toute prestation complémentaire devra faire l'objet d'une nouvelle facture signée entre les parties.

Article 4 : Annulation avant le séjour

Si le client annule son séjour 90 jours avant la date d'arrivée, le séjour lui sera entièrement remboursé. Si le client annule son séjour dans les 60 jours avant son arrivée, le remboursement sera acculé de -30%. Si le client annule son séjour 45 jours avant son arrivée **La réservation reste intégralement dû au JC Iten**

Article 5 : Annulation pendant le séjour

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût total de la réservation reste intégralement dû au propriétaire.

Article 6 : Annulation pour raison de santé (avant ou pendant le séjour)

Report possible à 100% sur une autre période ou remboursement avec -30% du prix total. Attention, un justificatif médical vous sera demandé.

Article 7 : Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé sur le contrat. L'arrivée est flexible. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 8 : Départ

Le départ de la chambre doit se faire avant 10h pour faciliter l'arrivée des prochains locataires.

Article 9 : Condition physique

Le locataire, s'il vient pour un séjour sportif, atteste sur l'honneur être en capacité de s'entraîner, c'est-à-dire disposer d'une condition physique adaptée et ne pas présenter de contre-indication à la pratique d'une activité sportive. JC Iten Guest House ne se tiendra pas responsable en cas d'accident ou de problème de santé survenu lors du séjour. Sauf s'il en résulte d'un dysfonctionnement du matériel mis à disposition.

Article 10 : Respect des lieux et des hôtes

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage également à rendre les lieux confiés en bon état et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable. Les chambres et espaces communs d'intérieur étant non-fumeur, le client s'engage à respecter cette consigne pendant son séjour. Les hôtes et autres locataires devront être respectés tout au long du séjour. Tout manquement à cette obligation peut entraîner son expulsion et la rupture du contrat, sans qu'il lui soit dû une quelconque indemnité.

Article 11 : Capacité d'accueil

La réservation d'une chambre est établie pour un nombre précis de personnes, y compris les enfants. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les clients supplémentaires ou de refuser l'accès. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé et le solde reste dû. Si la capacité du camp le permet et si le propriétaire le souhaite, un supplément pourra être appliqué suivant les conditions habituelles pratiquées.

Article 12 : Locataires mineurs

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Article 13 : Exclusion de responsabilité

JC Iten Guest House ne répond pas des cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Article 14 : Modification des conditions de ventes

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 15 : les prestations contractuelles

JC Iten Guest House propose 3 types de location.

1. La location d'une maison traditionnelle « kalenji » avec jardin. Ce logement comprend une cuisine traditionnelle, un canapé et deux lits. Les douches et toilettes se situent à l'extérieur de la maison. L'électricité n'est pas comprise dans le tarif.
2. La location de chambres (douche et toilettes à l'intérieur) avec petit-déjeuner inclus. Wifi et télévision dans l'espace commun. Jardin et espaces de détente en libre accès. toutes options en supplément.
3. La location de chambres (douche et toilettes à l'intérieur) avec services tout compris. C'est-à-dire :

- petit-déjeuner, déjeuner, dîner .

- wifi et télévision dans l'espace commun.
- accès gratuit à la salle de gym avec matériels de récupération.
- nettoyage des vêtements et des chaussures
- jardin et espaces de détente en libre accès.

Des services complémentaires sont disponibles à la charge du locataire tels que le transport à partir/vers l'aéroport, les safaris, les massages ou encore la location de vélo.

- un coach pour vous soutenir et élaborer vos plans d'entraînements selon vos objectifs et niveaux

Le camp est composé de 14 chambres. Vous avez le choix entre une chambre individuelle, double ou suite selon votre nombre.

Article 16 – Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.